

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Le 11 mai 2020.

Conformément à l'art. L. 1122-13, § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer M

pour la première fois (1) à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le lundi 11 mai 2020 à**

20h30 à la maison communale et de manière virtuelle, par vidéo-conférence diffusée sur écran

(suivant les directives de l'Arrêté du 30 avril 2020 du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 30 organisant la tenue des organes communaux et provinciaux).

En application de l'article L 1122-24 § 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le point ci-dessous est inscrit à l'ordre du jour de la séance.

SEANCE PUBLIQUE

1. Police. Sanctions administratives communales. Règlement relatif à la lutte contre la propagation du COVID-19.

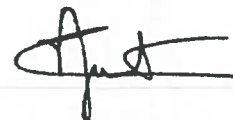
Par ordonnance :
La Directrice générale,



S. RUCQUOY.



Le Bourgmestre,



E. BURTON.

(1) Biffer « L. 1122-17 » et les mots « pour lafois » sauf pour le cas où l'assemblée est convoquée pour la 2^{ème} ou la 3^{ème} fois, auquel cas il y a lieu de biffer « L. 1122-13, § 1^{er} ».